



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE CAEN NORMANDIE**

**DECISION PORTANT NOMINATION DE L'AUTORITE D'HOMOLOGATION DE SECURITE DES
SYSTEMES D'INFORMATION DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE**

Vu la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 aout 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
Vu le décret n°2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du référentiel général de sécurité et précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure de validation des certificats électroniques ;
Vu la circulaire du Premier ministre n°5725/SG (NOR : PRMX1420095C) du 17 juillet 2014 portant sur la politique des systèmes d'information de l'Etat ;

Article 1^{er}

Abdel-Illah MOUADDIB, Vice-Président délégué en charge du numérique, est désigné en tant qu'autorité d'homologation de sécurité des systèmes d'information de l'université de Caen Normandie.

Article 2

Abdel-Illah MOUADDIB est assisté dans sa fonction par la commission d'homologation de la sécurité des systèmes d'information de l'université de Caen Normandie.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim de l'Université de Caen Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen, le 17 décembre 2020.

Le Président de l'Université,


Lamari ADOUI.



Normandie Université

Campus 1

Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5

02 31 56 53 15

dgs@unicaen.fr

www.unicaen.fr